

COMMUNE DE VEUREY VOROIZE 38113
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf, le 27 Mai, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2019

PRESENTS : G. JULLIEN, JM QUINODOZ, P. RIGAULT, P. MONIER, J. TESSAIRE, V. EUGENE, JJ FRESSON, P. HERAUD, JM MAY, A. PIERRE, D. RIZET, C. ZWOLAKOWSKI.

ABSENTS EXCUSES : S. LETEXIER, M. RAMUS

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

N°40/2019 OBJET : TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES POUR L'ANNEE 2020 A PARTIR DE LA LISTE ELECTORALE

Le Maire, Guy JULLIEN

Vu le code de procédure pénale et notamment ses articles 259 et 260

Vu la loi n°78-788 du 28 juillet 1978 portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et le jury d'assises et notamment son article 16 modifiant les articles 260 et 261 du code de procédure pénale

Vu la loi n°2004-204 du 9 mars 2004 portant adaptation de la justice aux évaluations de la criminalité et ayant modifié en particulier l'article 260 du code de procédure pénale susvisé

Vu l'arrêté du préfet de l'Isère n°2019-04-17-003 du 17/04/2019 relatif à la procédure de tirage au sort des jurés d'assises

Vu les tableaux officiels publiés par l'IBSEE fixant la population légale des arrondissements, des cantons et des communes du département de l'Isère, en vigueur à compter du 1^{er} Janvier 2019

COMMUNIQUE sur les prescriptions de la préfecture de l'Isère relatives à la désignation par tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2020

EXPLIQUE que la commune de NOYAREY et de VEUREY VOROIZE étant regroupées, un tirage préliminaire a été réalisé suivant les dispositions précitées.

Ce tirage a permis de désigner le nombre de jurés à désigner pour chaque commune, soit quatre jurés à tirer au sort sur la liste électorale de VEUREY VOROIZE, les autres jurés devant être désignés sur la liste électorale de NOYAREY

PROPOSE de procéder au tirage au sort de 4 personnes ayant au moins 23 ans au cours de l'année 2020

Sont tirés au sort :

-Damien BARBEYRAC

-Christine POITOU née BLANCHONNET

-Yohann PETERSCHMIDT

-Claudine LESBROS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE le tirage au sort du jury d'Assises qui donne le résultat ci-dessus et dont la liste est jointe en annexe

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme
Guy JULLIEN
Maire

PREFECTURE DE L'ISERE
17 JUIN 2019
SECTION COMMUNALE

VOTANTS :12	CONTRE :0	ABSTENTIONS :0	POUR :12
-------------	-----------	----------------	----------

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 12/06/19 /publié le

Commune de VEUREY VOROIZE séance du 27 Mai 2019

LISTE GENERALE DES JURÉS D'ASSISES COMMUNE DE VEUREY-VOROIZE



NUMEROS	NAISSANCE	IDENTITE	DOMICILIATION	TYPE JURE ASSISES
Liste Electorale	Date	Nom Prénom Epoque	Numéro et rue Complément adresse C.P Ville	Commune Session Type de Juré
14	26/02/42	M AIME-BLANC Jean-Claude	1, Allée des Marronniers	Commune de Veurey-Voroize 2020
		38 GRENOBLE	38113 VEUREY-VOROIZE	Titulaire
180	14/03/67	M BUATON Laurent	5, Chemin de Bois Vert	Commune de Veurey-Voroize 2020
		38 GRENOBLE	38113 VEUREY-VOROIZE	Titulaire
50	20/05/78	M BARBEYRAC Damien	11, Le Belvédère	Commune de Veurey-Voroize 2020
		26 MONTELLIMAR	38113 VEUREY-VOROIZE	Suppléant
120	04/12/72	F BLANCHONNET Christine ep POITOU	4, Allée du Château	Commune de Veurey-Voroize 2020
		70 VESOUL	38113 VEUREY-VOROIZE	Suppléant
788	01/02/96	M PETERSCHMITT Johann	1, Chemin du Parc	Commune de Veurey-Voroize 2020
		38 ST MARTIN D'HERES	38113 VEUREY-VOROIZE	Suppléant
620	10/01/80	F LESBROS Claudine	Route des Perrières	Commune de Veurey-Voroize 2020
		38 VOIRON	38113 VEUREY-VOROIZE	Suppléant

M'habite plus la Commune

La présente liste comprend 2 titulaires et 4 suppléants

COMMUNE DE
VEUREY VOROIZE
38113

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf, le 27 Mai, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2019

PRESENTS : G. JULLIEN, JM QUINODOZ, P. RIGAULT, P. MONIER, J. TESSAIRE, V. EUGENE, JJ FRESSON, P. HERAUD, JM MAY, A. PIERRE, D. RIZET, C. ZWOLAKOWSKI.

ABSENTS EXCUSES : S. LETEXIER, M. RAMUS

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

N°39/2019 OBJET : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UNE AUTORISATION DE CONSTRUIRE POUR LA REFECTION DE LA TOITURE DE LA TOUR DES TEMPLIERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la réfection de la toiture de la Tour des Templiers, il y a lieu de déposer un permis de construire spécifique car ce monument est classé à l'inventaire des bâtiments historiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer au nom de la Commune un permis de construire pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture de la Tour des Templiers et

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les organismes financeurs potentiels pour un tel projet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

Guy JULLIEN
Maire



VOTANTS :12	CONTRE :0	ABSTENTIONS :0	POUR :12
-------------	-----------	----------------	----------

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 12/06/19 /publié le

Commune de VEUREY VOROIZE séance du 27 Mai 2019



COMMUNE DE VEUREY VOROIZE EXTRAIT DU REGISTRE DES
 38113 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf, le 27 Mai, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire
 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
 Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2019
PRESENTS : G JULLIEN, JM QUINODOZ, P.RIGAULT, P. MONIER, J.TESSAIRE, V.EUGENE, JJ FRESSON, P. HERAUD, JM MAY, A. PIERRE, D.RIZET, C.ZWOLAKOWSKI.
ABSENTS EXCUSES : S.LETEXIER, M.RAMUS
 Aurore PIERRE a été élue secrétaire

N°38/2019 : OBJET : DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE 2019

Monsieur le rappelle à l'Assemblée :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la Loi N°84-53 du 26 janvier 1987 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement pour toutes les filières, sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire

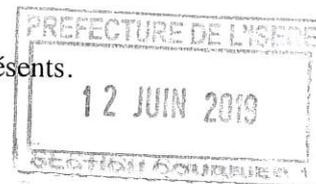
Le Maire PROPOSE à l'Assemblée

De FIXER le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, pour 2016, comme suit :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX (%)
AGENT DE MAITRISE	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	100 %

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
 Guy JULLIEN
 Maire



VOTANTS :12 CONTRE :0 ABSTENTIONS :0 POUR :12

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 12/06/19 /publié le

COMMUNE DE VEUREY VOROIZE
38113

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf, le 27 Mai, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2019

PRESENTS : G. JULLIEN, JM QUINODOZ, P. RIGAULT, P. MONIER, J. TESSAIRE, V. EUGENE, JJ FRESSON, P. HERAUD, JM MAY, A. PIERRE, D. RIZET, C. ZWOLAKOWSKI.

ABSENTS EXCUSES : S. LETEXIER, M. RAMUS

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

N°37 /2019 : INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER PRINCIPAL

Monsieur le Maire expose :

Vu l'article 97 de la loi n°82 213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes des départements et es régions

Vu le décret n° 82 979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux

CONSIDERANT

Qu'il convient de définir l'indemnité de conseil allouée à Mme le Trésorier Principal, Véronique BIZZOTTO pour l'année 2018, selon les dispositions de l'arrêté du 16 décembre 1983.

Cette indemnité, en rapport avec les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable, est calculée par référence à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement (opérations d'ordre exceptées), afférente aux trois derniers exercices clos. Le taux d'application est fixé par l'article 4 de l'arrêté susvisé.

Le taux modulé pris en compte est de 75 % par an (SOIXANTE QUINZE POUR CENT)

Monsieur le Maire propose d'attribuer le taux de cette indemnité de conseil à

Mme BIZZOTTO Véronique pour la durée de la gestion 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de l'attribution de l'indemnité de conseil à Mme Véronique BIZZOTTO

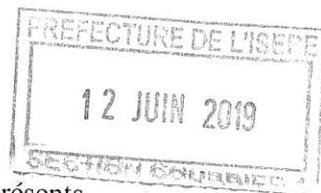
ADOPTE le taux de 75 %

DIT que la dépense correspondante est inscrite à l'article 6225 du budget 2019

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

Guy JULLIEN
Maire



VOTANTS :12	CONTRE :0	ABSTENTIONS :0	POUR :12
-------------	-----------	----------------	----------

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 12/06/19. /publié le

**COMMUNE DE
VEUREY VOROIZE
38113**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix neuf, le 27 Mai, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2019

PRESENTS : G JULLIEN, JM QUINODOZ, P.RIGAULT, P. MONIER, J.TESSAIRE, V.EUGENE, JJ FRESSON, P. HERAUD, JM MAY, A. PIERRE, D.RIZET, C.ZWOLAKOWSKI.

ABSENTS EXCUSES : S.LETEXIER, M.RAMUS

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

***N°36/2019 : OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AU MARCHÉ DE
NUMERISATION DES DOSSIERS DE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME
DEPOSEES EN COMMUNE POUR CONSULTATION DES SERVICES***

Grenoble Alpes Métropole et les communes de son territoire souhaitent développer et exploiter un processus de dématérialisation et numérisation des dossiers d'autorisation du droit des sols.

Dans cet objectif, en application de l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, codifiées aux articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code la Commande Publique, est proposé la constitution d'un groupement de commandes entre Grenoble Alpes Métropole et les communes de Bresson, Brié-et-Angonnes, Champ-sur-Drac, Claix, Corenc, Domène, Echirolles, Eybens, Fontaine, Gières, Grenoble, Herbey, Jarrie, La Tronche, Le Fontanil Cornillon, Le Gua, Le Pont-de-Claix, Le Sappey-en-Chartreuse, Meylan, Miribel, Montchaboud, Mont-Saint-Martin, Murianette, Notre-Dame-de-Commiers, Notre-Dame-De-Mésage, Poisat, Proveyzieux, Quaix-en-Chartreuse, Saint-Egrève, Saint-Martin-d'Hères, Saint-Martin-Le-Vinoux, Saint-Pierre-de-Mésage, Saint-Paul-de-Varces, Sarcenas, Sassenage, Séchilienne, Seyssins, Seyssinet-Pariset, Varces-Allières-et-Risset, Vaulnaveys-Le-Haut, Vaulnaveys-Le-Bas, Venon, Veurey-Voroize, Vif, Vizille en vue de la passation, pour leurs besoins communs, d'un marché public relatif à la numérisation des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme déposées en communes pour consultation des services.

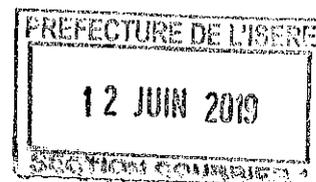
Grenoble-Alpes Métropole sera désigné coordonnateur du groupement de commandes.

La commission d'appel d'offres du groupement sera la commission d'appel d'offres de Grenoble-Alpes Métropole.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes à mettre en place et d'autoriser le maire à la signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relatif au marché public de dématérialisation / numérisation des dossiers d'autorisation du droit des sols



- Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes conclus entre Grenoble Alpes Métropole et les communes de Bresson, Brié-et-Angonnes, Champ-sur-Drac, Claix, Corenc, Domène, Echirolles, Eybens, Fontaine, Gières, Grenoble, Herbey, Jarrie, La Tronche, Le Fontanil Cornillon, Le Gua, Le Pont-de-Claix, Le Sappey-en-Chartreuse, Meylan, Miribel, Montchaboud, Mont-Saint-Martin, Murianette, Notre-Dame-de-Commiers, Notre-Dame-De-Mésage, Poisat, Proveyzieux, Quaix-en-Chartreuse, Saint-Egrève, Saint-Martin-d'Hères, Saint-Martin-Le-Vinoux, Saint-Pierre-de-Mésage, Saint-Paul-de-Varces, Sarcenas, Sassenage, Séchillienne, Seyssins, Seyssinet-Pariset, Varces-Allières-et-Risset, Vaulnaveys-Le-Haut, Vaulnaveys-Le-Bas, Venon, Veurey-Voroize, Vif, Vizille

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,



VOTANTS :12	CONTRE :0	ABSENTIONS :0	POUR :12
-------------	-----------	---------------	----------

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 12/06/19 /publié le

Commune de VEUREY VOROIZE séance du 27 Mai 2019

COMMUNE DE
VEUREY VOROIZE
38113

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf, le 27 Mai, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2019

PRESENTS : G. JULLIEN, JM QUINODOZ, P. RIGAULT, P. MONIER, J. TESSAIRE, V. EUGENE, JJ FRESSON, P. HERAUD, JM MAY, A. PIERRE, D. RIZET, C. ZWOLAKOWSKI.

ABSENTS EXCUSES : S. LETEXIER, M. RAMUS

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

N° 35 / 2019: OBJET : ACQUISITION D' ACTIONS A LA SPL INOVATION LES PORTES DU GRESIVAUDAN

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération qui a été prise en date du 25 Mars 2019 relative au principe d'acquisition d'actions auprès de la SPL INOVATION « Portes du Grésivaudan ». Conscients de l'utilité de la mise en place d'un véritable outil de proximité travaillant en étroite collaboration avec les services de la Commune, Monsieur le Maire propose d'acquérir cent actions de la SPL INOVATION « Portes du Grésivaudan » pour un montant de 1000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
APPROUVE l'acquisition de cent actions auprès de la SPL INOVATION « Portes du Grésivaudan » pour un montant de 1000 euros et
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le mandat correspondant.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Guy JULLIEN
Maire



VOTANTS :12	CONTRE :0	ABSTENTIONS :0	POUR :12
-------------	-----------	----------------	----------

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 12/06/2019 /publié le

Commune de VEUREY VOROIZE séance du 27 Mai 2019



COMMUNE DE
VEUREY VOROIZE
38113

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf, le 27 Mai, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2019

PRESENTS : G. JULLIEN, JM QUINODOZ, P. RIGAUT, P. MONIER, J. TESSAIRE, V. EUGENE, JJ FRESSON, P. HERAUD, JM MAY, A. PIERRE, D. RIZET, C. ZWOLAKOWSKI.

ABSENTS EXCUSES : S. LETEXIER, M. RAMUS

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

N° 34 / 2019: OBJET : DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR LES CANDELABRES SUPPORTANT L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du déploiement de la fibre optique utilisant les candélabres supportant l'éclairage public, il y a lieu de passer une convention avec ORANGE.

Celle-ci concernera seulement l'utilisation des poteaux bois ou béton. Elle reprendra le modèle de convention cadre nationale établi en son temps par ORANGE, ENEDIS et la FNCCR qui regroupe les concessionnaires en matière de distribution énergétique, relatif au passage des opérateurs sur les supports exploités par les gestionnaires de réseau de distribution énergétique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE d'AUTORISER Monsieur le maire à signer la convention devant intervenir avec ORANGE sur les conditions de déploiement de la fibre optique en utilisant les candélabres supportant l'éclairage public.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,



VOTANTS :12	CONTRE :0	ABSTENTIONS :0	POUR :12
-------------	-----------	----------------	----------

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 12/06/19 /publié le
--

Commune de VEUREY VOROIZE séance du 27 Mai 2019



COMMUNE DE
VEUREY VOROIZE
38113

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf, le 27 Mai, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2019

PRESENTS : G .JULLIEN, JM QUINODOZ, P.RIGAULT, P. MONIER, J.TESSAIRE, V.EUGENE, JJ FRESSON, P. HERAUD, JM MAY, A. PIERRE, D.RIZET, C.ZWOLAKOWSKI.

ABSENTS EXCUSES : S.LETEXIER, M.RAMUS

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

N° 33 / 2019: OBJET : POURSUITE DE L'ETUDE D'AMENAGEMENT POUR LES TRAVAUX DE LA CURE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour les travaux d'aménagement du bâtiment de la Cure, il est utile d'aller plus loin et de confier à l'architecte retenu Catherine PICHAT 33 Avenue Félix Viallet à GRENOBLE, la poursuite de la mission de maîtrise d'oeuvre + EXE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

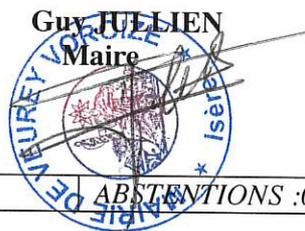
DECIDE de confier à l'architecte Catherine PICHAT la poursuite de l'étude en réalisant la mission de maîtrise d'oeuvre + EXE et

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au marché.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

Guy JULLIEN
Maire



VOTANTS :120	CONTRE :	ABSTENTIONS :0	POUR :12
--------------	----------	----------------	----------

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 12/06/19 /publié le

Commune de VEUREY VOROIZE séance du 27 Mai 2019

